

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1134

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 15 TER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« établies »,

le mot :

« conclues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.